

Avis public à candidatures

Conseil d'administration de l'Office social de Wiltz

En exécution de la loi du 18 décembre 2009 organisant l'aide sociale

Suite à l'échéance du mandat du membre de la commune de Wiltz au Conseil d'administration de l'Office Social de Wiltz, le collège des bourgmestre et échevins procède à un appel à candidatures pour pourvoir au poste susmentionné.

Conditions :

Pour pouvoir être membre du conseil d'administration de l'office, il faut remplir les conditions légales pour être éligible au conseil communal.

Les membres du conseil d'administration ne peuvent être parents ou alliés jusqu'au deuxième degré inclusivement, ni être unis par les liens du mariage ou d'un partenariat.

Ne peuvent faire partie du conseil d'administration:

- *les fonctionnaires et employés du Ministère des Affaires intérieures ainsi que du Ministère de la Famille;*
- *les bourgmestres et les échevins;*
- *les membres du personnel de l'office;*
- *les membres du personnel des communes qui sont desservies par l'office.*

Le/la délégué(e) est nommé(e) par le conseil communal de Wiltz en sa séance du 18 décembre 2025. Le mandat au sein du Conseil d'administration de l'Office social de Wiltz commencera le 1^{er} janvier 2026 pour une période de six ans.

Les candidatures sont à adresser par écrit au collège des bourgmestre et échevins, B.P.60, L-9501 Wiltz, **pour le 12 décembre 2025 au plus tard.**

Wiltz, le 31 octobre 2025

Le collège des bourgmestre et échevins (s.)

Ville de Wiltz

Administration communale • Hahn Francine • Grand-Rue 2 • L-9530 Wiltz
BP 60 • L-9501 Wiltz • Tél.: (+352) 95 99 39 1 • E-mail: francine.hahn@wiltz.lu • www.wiltz.lu